

COMPTE RENDU FO CMP du 20 JANVIER 2016



Les OP (Organisations Professionnelles - patronales) reviennent à la table des négociations avec un projet à nouveau commun. Par la voix de la Fnts, elles s'excusent d'en avoir informé les OS (Organisations Syndicales – Salariés) si tardivement

Celles-ci et en particulier Force Ouvrière regrettent d'en avoir eu connaissance que la veille en fin d'après-midi, rendant impossible tout travail de consultation de la base : nous dénonçons une perte de temps.

Pour leurs premières prises de parole, la Cftc salue l'existence de ce projet commun et reste fidèle au principe qu'un accord même imparfait mais évolutif est nécessaire pour les salariés et constitue en soi une avancée. La Cfdt accuse réception de ce projet dans lequel « ils peuvent s'inscrire », mais soulignent aussitôt « beaucoup de points à revoir » en particulier les 75% de coefficient.

OUI LES 75% LES 75% DE COEFFICIENT SONT TOUJOURS LA !!

Selon Force Ouvrière, le projet des OP se résume à reprendre l'accord du 7 août 2015 sur de très nombreux points, tout en l'amendant ici et là par petites touches au désavantage du salarié (attention de nouveaux dangers et de nouvelles interprétations apparaissent !).



A cet accord du 7 août, ils ajoutent la possibilité pour les sociétés de conserver le régime des permanences et de les rémunérer via le coefficient de 75%. Cette possibilité serait offerte pour les 3 années suivant la signature et serait soumise à l'acceptation des délégués syndicaux ou à défaut des représentants du personnel.

A l'issue de ces 3 années, les permanences disparaîtraient pour que seul s'applique le calcul TTE=Amplitude – pauses/coupures tel que prévu dans l'accord du 7 août 2015.

FORCE OUVRIERE MANIFESTE SA STUPEFACTION :

Selon nous, les 75% sont ce qu'il subsiste de pire dans notre accord cadre actuel. Ainsi les patrons ont associé à un accord contre lequel nous nous sommes opposés le pire de la situation actuelle !

Aucunes des propositions et revendications proposées dans le projet FO de fin novembre 2015 en contrepartie des 1h30 de temps de pauses cumulé exclues de notre amplitude ne sont reprises. Seuls subsistent les efforts exigés des salariés et l'augmentation des taux horaires : le compte n'y est pas, c'est inacceptable !

Afin de mesurer le chemin qu'il reste à parcourir et sous réserve de nouveaux points qui apparaîtraient à la lumière d'une lecture approfondie, Force Ouvrière liste en rafale non moins d'une vingtaine de points de désaccords !!

- Désaccord sur les 75% et sur les temps de pauses cumulés ;
 - Désaccord sur le contingent d'heures supplémentaires annuel, sur le maintien du seuil des 270 heures de travail de nuit annuel pour l'ouverture des droits à des repos compensateurs ;
 - Désaccord sur les horaires, sur les temps d'habillage/déshabillage ;
 - Désaccord sur les modalités de la prise de la pause repas ..
- Etc etc ... du fondamental aux points annexes, **rien ne va.**

COMPTE RENDU FO CMP du 20 JANVIER 2016

Pêle-mêle et souvent à juste titre :

- La Cftc s'inquiète de la pertinence de cette dualité et du risque de conditions salariales à 2 vitesses, revendique un coefficient à 83% minimum pour les périodes de permanence, demande des échéances calendaires à partir de la date de la signature car ne fait pas confiance au gouvernement de tenir des délais raisonnables pour la parution de son extension au journal officiel d'un accord.

- La Cfdt se concentre sur la compréhension du texte proposé et réaffirme son opposition aux 75%. Sur ce dernier point, les OP ouvrent la possibilité à une discussion, toujours par la voix de la Fnts.

- Globalement la Cgt dénonce les approximations du texte et les trop nombreuses exceptions et dérogations possibles aux articles. Elle réaffirme son attachement à l'accord du 7 août 2015.

Madame la Présidente clôt cette commission mixte paritaire en fixant une prochaine date au 3 mars 2016. Une nouvelle mouture de ce projet d'accord tenant compte des remarques faites par les OS devra être proposée dans les meilleurs délais.

Merci d'avoir pris le temps de lire ce compte rendu.

Source du compte rendu: Espace Facebook FO:

<https://www.facebook.com/louis.arti.7/?fref=nf>

Site web relais des ambulancier-e-s Force Ouvriere:

<http://www.fo-ambulance.fr>